DECLARATION INITIALE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION
Article R512-47 du code de l'environnement

1- DECLARANT

☒ **Personne morale** ☐ **Personne physique :** ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom: LEGENDRE DEVELOPPEMENT
Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique: SAS, société par actions simplifiée (Pour une personne morale) — N° SIRET: 79981703600020 (Le cas échéant)

Adresse: 5 RUE LOUIS JACQUES DAGUERRE
N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal: 35136 — Commune: ST JACQUES DE LA LANDE

Pays, si le déclarant réside à l'étranger — Province ou région étrangère

Téléphone: +33240588080 — Portable: +33637055763 — Fax: (facultatif)

Courriel: yvan.douet@groupe-legendre.com

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom: ROUALEC — Prénoms: OLIVIER

Qualité: Directeur général du groupe LEGENDRE

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET: 79981703600020

Enseigne ou nom usuel du site: LEGENDRE DEVELOPPEMENT

Adresse de l'installation : ☐ identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente : RUE du grand jardin
N° et voie ou lieu-dit

Parc d'activité de la Bayonne
Complément d'adresse

Code postal: 44140 — Commune: MONTBERT

Téléphone: +33240580880 — Portable: — Fax: (facultatif)

Courriel:

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site…) :

Le Groupe LEGENDRE DEVELOPPEMENT a pour projet la création d'une plateforme logistique NEW STA sur la commune de MONTBERT (44).
Le projet consiste en la création d'une plateforme logistique sur une parcelle de 79 281 m² qui comprendra :
- 5 cellules de stockage,
- 1 auvent de stockage accolé à l'entrepôt,
- des zones de stockage extérieures,
- 2 locaux de charge intégrés aux cellules,
- des locaux sociaux et bureaux,
- des parkings VL,
- une zone d'attente des Poids Lourds,
- 2 réserves d'eau pour l'incendie,
- 1 local sprincklage et sa cuve de 550 m3 associée,
- 1 bassin étanche de gestion des eaux pluviales et de rétention des eaux polluées en cas d'incendie

A cet effet, un dossier d'enregistrement au titre de la rubrique 1510 a été déposé.
Le site sera par ailleurs concerné par les rubriques 1532/ 2663 et 2925 au titre du régime de la déclaration.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : ☐ Oui ☒ Non

  Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : ☒ Oui ☐ Non

- une installation classée relevant du régime de déclaration : ☐ Oui ☒ Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m**,
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum**, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** : ☒ Oui ☐ Non

Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime[1] (D ou DC)
1532	2-b	Stockage de bois ou de matériaux analogues	6500	m3	D
2663	2-b	Stockage de pneumatiques	6500	m3	D
2925	1	Charge d'accumulateurs	300	kW	D

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : http://www.ineris.fr/aida

Commentaires (notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

Les rubriques 1532 et 2663 concernent des stockages extérieurs à l'entrepôt. Ces stockages seront divisés en 2 cours, l'une au sud de l'entrepôt et l'autre à l'Est près d'un auvent de stockage. Ces cours stockeront des marchandises combustibles diverses en bois et plastiques (articles de jardin notamment tels que clôtures, panneaux, lames de terrasse,…).
Le projet prévoit également 2 locaux de charges dont la puissance totale de charge est estimée à 300 KW.

[1] D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- ☐ réseau public de distribution d'eau : volume maximum annuel en m^3 :
- ☐ milieu naturel (hors forage souterrain) : volume maximum annuel en m^3 :
- ☐ forage souterrain : volume maximum annuel en m^3 :
  - ☐ de plus de 10 mètres de profondeur
- ☐ autres, préciser :

b) Rejet d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation classée : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduaires :

Exutoire des eaux résiduaires :

☐ réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration

☐ milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m^3 :

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

Îlots PAC[2] faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE[3] et les numéros d'îlots correspondants) :

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU[4]) :

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs…) : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

[2] PAC : Politique agricole commune
[3] Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC
[4] SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

L'activité de logistique produira essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés, enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation.
L'enlèvement de ces déchets sera réalisé par des sociétés spécialisées.
Les déchets seront triés et stockés dans des bennes étanches en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées. Les différents types de bennes seront :
- benne pour le carton
- bennes pour le bois
- benne pour les gravats

Le site disposera également de compacteurs situés en intérieur (compacteur de plastique et compacteur de DIB).
Les quantités de déchets dangereux qui seront produits par le site en projet seront relativement faibles (voire nulle). Les déchets dangereux générés ne concerneront que les produits périmés ou abîmés et seront stockés dans des rétentions adaptées (dans le local maintenance) avant collecte par des prestataires spécialisés.

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets : ☐ Oui ☒ Non

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

☐ Prise d'eau sur le réseau incendie public

☒ Autre (préciser) :

6 poteaux incendie d'un débit de 130 m3/h, seront répartis autour du bâtiment et une aire de stationnement sera prévue au droit de chacun de ces poteaux. 1 bassin pompier de 240 m3 avec 2 postes d'aspiration sera situé au Sud du bâtiment et 1 bassin pompier avec 3 postes d'aspiration sera situé au Nord du bâtiment.

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

Le site disposera d'un séparateur d'hydrocarbure installé à l'aval du bassin de rétention des eaux pluviales, son débit nominal sera égal au débit de fuite du bassin pour une pluie décennale soit 25,74 L/s.
En cas d'incendie, les eaux d'extinction utilisées par les secours pour combattre le feu seront collectées, par ruissellement gravitaire, dans le bassin étanche du site qui fera également office de bassin d'orage de 2 235 m3.
Les cellules de stockage et les locaux de charge seront équipés d'une installation d'extinction automatique d'incendie de type sprinkler ESFR (Early Suppression Fast Response) selon le référentiel NFPA.
Asservissement de la détection :
- fermeture des portes coupe-feu entre cellules
- déclenchement d'une alarme sonore audible en tout point du bâtiment
- obturation de la vanne de confinement du bassin

6 – DEMANDE D'AGREMENT DE L'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE DECHETS en application de l'article L541-22 du code de l'environnement

Il s'agit d'une installation classée de **traitement de déchets** (**hors collecte**[5] **des déchets**) soumise à déclaration et nécessitant un **agrément** en application de l'article L541-22 du code de l'environnement (valorisation de déchets d'emballage…) : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser :

Déchets à traiter		Filière de traitement		Quantités maximales
Nature des déchets	Codification déchets	Type de traitement	Codification du traitement	

Commentaires (préciser notamment le ou les types d'agréments de traitement de déchets demandés) :

[5] Rappel : Les agréments autres que ceux relatifs au traitement de déchets et nécessaires en application de l'article L541-22 (collecteurs de déchets de pneumatiques, collecteurs d'huiles usagées...) ne sont pas gérés par la présente déclaration.

7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à le 29/07/2022

Signature du déclarant